

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2331

29 octobre 2010

SOMMAIRE

Achmea Re Management Company S.A.	111845	Immobilière de Hull S.A.	111866
AEF Holding S.à r.l.	111883	Immobilière de l'Allée S.A.	111878
Art et Beauté	111886	Immo Locations	111878
Banstead Holding S. à r.l.	111849	Interoute Holdings S.à r.l.	111877
Barbut S.A.	111850	Isarez S.A.	111878
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	111886	J.M.B.C. Holding S.A.	111849
Batiprotect S.à r.l.	111887	J.M.B.C. Holding S.A.	111866
Beamex Holding S.A.	111887	Kapateco	111879
Bezalel S.A.	111888	Kap-Lux S.à r.l.	111879
Cepheum S.A.	111888	Lugala	111842
Colony HR Holding (Lux) S.à r.l.	111879	Lugala S.A.- SPF	111842
FRS Hotel Group (Lux)	111879	Lukarne Venture S. à r.l.	111883
Galleria V S.à r.l.	111850	LX Alpha Phi S.C.A.	111867
GCG Manager S.A.	111851	MC Consult S.à r.l.	111844
Gescar	111850	MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l.	111888
Global Hotel Development Holding S.A. SPF	111845	Mercosul Internet S.à r.l.	111842
Global Strategies Group Holding S.A.	111850	Narwee S.à r.l.	111888
Gold Wave S.A.	111887	Northland Resources S.A.	111879
Group Arte S.A.	111850	Novator Telecom Poland S.à r.l.	111883
Group Arte S.A.	111851	Pluricompany S.A.	111865
Group Arte S.A.	111851	ProLogis Italy XXIII S.à r.l.	111848
Habay Estate S.A.	111851	ProLogis Italy XXVI, S.à r.l.	111849
Hémisphères Films	111845	Royer Brands International S.à r.l.	111844
Heynen, GmbH	111865	Savoy Properties S.A.	111844
Hiael S.à r.l.	111866	Sportissimo	111844
Hospitec	111866	STENA CARRON (Hungary) KFT, Luxem- bourg Branch	111845
Hydrotec-Assainissement S.à r.l.	111846	Topsi 1 S.à r.l.	111878
		Vestris International	111845

Mercosul Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.531.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59571 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127772/10.

(100145396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**Lugala S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lugala).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LUGALA», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40372, constituée suivant acte notarié en date du 20 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 1^{er} juillet 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 912 du 23 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en LUGALA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «LUGALA S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «LUGALA S.A.- SPF».»

« **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa)**. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12**. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16**. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11142. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127766/104.

(100145204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

MC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 51, rue Oscar Romero.

R.C.S. Luxembourg B 143.126.

—
Extrait de l'age du 1^{er} septembre

L'associé, en assemblée générale, consent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 49 rue Oscar Romero L-3321 Berchem vers le 51 rue Oscar Romero L-3321 Berchem.

Référence de publication: 2010127781/11.

(100145232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Savoy Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.841.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127821/10.

(100145236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sportissimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 18.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127832/10.

(100145237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Royer Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 147.535.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance tenu en date du 1^{er} juillet 2010

3^{ème} Résolution:

Les gérants prennent note du changement d'adresse de Monsieur Olivier MERCIER, gérant de la société, qui demeure désormais au 6, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2010.

Pour ROYER BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010128688/17.

(100145335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

STENA CARRON (Hungary) KFT, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.917.

—
Rectificatif à la mention N° L100116753 du 30/07/2010

Les comptes audités de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010127837/12.

(100145737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Vestris International, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.266.

—
Le comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTRIS INTERNATIONAL

Signatures

Référence de publication: 2010127847/11.

(100145227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Hémisphères Films, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.354.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127928/10.

(100144639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Achmea Re Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010128012/10.

(100145712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Global Hotel Development Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 10.603.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010128070/11.

(100145376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Hydrotec-Assainissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6992 Oberanven, 10, Routstrach.

R.C.S. Luxembourg B 155.557.

—
STATUTS

L'an deux mille, dix le trente août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paul GUIOT, gérant de société, né à Longlier (Belgique) le 8 mars 1962, demeurant à B-1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, rue du Potier, 4.

2.- Monsieur Etienne MICHELET, gérant de société, né à Ixelles (Belgique) le 22 février 1962, demeurant à B-1390 Archennes, rue des Monts, 34.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "HYDROTEC-ASSAINISSEMENT s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Oberanven; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- tous travaux d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité ainsi que l'installation de systèmes de ventilation et d'aération de chauffage à air chaud, de climatisation, de conditionnement d'air et le calorifugeage des tuyauteries et canalisations;

- tous travaux de traitement des bâtiments humides; tous travaux d'étanchéité et de couverture de bâtiments au moyen d'asphalte et de goudron; le démoussage des toitures;

- tous travaux d'assainissement des bâtiments, en ce compris le traitement de la mэрule et des charpentes.

Plus généralement, la société pourra effectuer tous travaux de rénovation d'immeubles comprenant le jointoyage et le nettoyage de façades, les travaux de cimentage et de plâtrage, le placement de ferronnerie et de volets, les travaux de charpenterie, menuiserie, menuiserie métallique ainsi que la construction d'échafaudages.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants pourront, sous l'observation des règles y relatives et après avoir recueilli les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paul GUIOT, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Etienne MICHELET, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Paul GUIOT et Etienne MICHELET, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3) Le siège social est fixé à L-6992 Oberanven, 10, Routstrach.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GUIOT, MICHELET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3065. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 septembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010127929/133.

(100144504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Italy XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.226.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 mil deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	1200 parts
Total	1200 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010127971/20.

(100144678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Italy XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.829.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 mil deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	1200 parts
Total	1200 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010127972/20.

(100144696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Banstead Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Banstead Holding S.à r.l. (in liquidation)

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010128025/15.

(100145731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

J.M.B.C. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.964.

KÜNDIGUNG des Gesellschaftssitzes

hiermit kündigen wir mit sofortiger Wirkung den

Sitz der Gesellschaft

J.M.B.C HOLDING S.A.

RCSL N° B 78964

in

100, rue de Rollingergrund

L-2440 Luxembourg

Luxembourg, 30.06.2010.

OKCS s.a.

Marc CLAUSE

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010128096/18.

(100145341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 60.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128027/10.

(100145401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Galleria V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.634.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Galleria V S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010128062/15.

(100145736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Gescar, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 30.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010128067/10.

(100145322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 97.779.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Strategies Group Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128072/12.

(100145634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Group Arte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 55.956.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128075/10.

(100145639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Habay Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 139.372.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010128079/15.

(100145702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Group Arte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 55.956.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128076/10.

(100145640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Group Arte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 55.956.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128078/10.

(100145647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GCG Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 153.468.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCG MANAGER S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.468, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation of the Company.

The Meeting is chaired by Gwenn Vanweddingen, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Aurore Perleau, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Jérôme Mullmaier, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Acknowledgement of the report of the board of directors of the Company for the purpose of article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, in respect of the authorisation to the

board of directors to suppress or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue by the board of directors of new shares, within the limits of the authorised share capital of the Company (the Report).

3. Amendment to article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. “

4. Amendment to articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, and 16 of the Articles and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

5. Appointment of additional directors of the Company.

6. Delegation of powers.

7. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur”, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering them self as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge and, to the extent necessary, to approve the Report.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise

create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, and 16 of the Articles and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, so that they read as follows:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GCG Manager SA” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand Sterling Pounds (GBP 50,000), represented by five million (5,000,000) shares in registered form, having a par value of 0.01 pounds sterling (£0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

- (i) increase the current share capital in one or several times up to ten million Sterling Pounds (GBP 10,000,000), by the issue of one billion (1,000,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and
- (iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management – Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least four (4) members, who need not be shareholders, each of which shall be designated as an A director or a B director.

(ii) Every member designated as an A director must be resident in Luxembourg.

(iii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iv) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(v) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(vi) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vii) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A director and one B director. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman does not have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of an A director and a B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1 To the extent provided by applicable law, directors shall not be personally liable under any judgment of a competent court, or in any other manner, for any debt, obligation or liability of the Company, whether that debt, liability or obligation arises in contract, tort or otherwise solely by reason of being a director of the Company.

9.2 The Company shall, in accordance with any indemnity agreement entered into, from time to time, by and between a director and the Company, and without prejudice to any other indemnity to which a director may otherwise be entitled, indemnify the director on a full indemnity basis and to the fullest extent permitted by law against all liabilities losses, damages, penalties, costs, expenses and disbursements (including, without limitation, reasonable and documented out-of-pocket costs and expenses) (the Charges) incurred or suffered by the director due to, arising out of, or in connection with, the actual or purported execution of his mandate as director of the Company, in particular, but without limitation, where any such Charges (i) arise out of any claim, action, demand, investigation or proceeding (whether civil, criminal or regulatory) made, brought or threatened against the director or (ii) result from any applicable Luxembourg or foreign legal provision or regulation (including without limitation any applicable tax provision or regulation) (each a Claim).

9.3 No indemnification shall be provided to the director:

(i) against any liability to the Company or of any of its direct or indirect subsidiary or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence, fraud or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company or of any of its direct or indirect subsidiary; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.

9.4 A director shall continue to be indemnified under the terms of the indemnities provided in any indemnity agreement entered into, from time to time, by and between a director and the Company notwithstanding that he may have ceased to be a director of the Company or any affiliated entity of the Company.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second extraordinary General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second extraordinary General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The Company's financial year shall begin the first day after the last Saturday of September of each year and shall terminate on the last Saturday of September of the following year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Tuesday of March of each year at 11.30 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution – Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Mr. Michael Kidd born on April 18, 1960 in Basingstoke (United Kingdom), having his address at 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) Mr. Rex Sato born on January 3, 1961 in Tokyo (Japan), having his address at 88, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (iii) Ms. Serena Tremlett born on December 9, 1964 in Guernsey (United Kingdom), having her address at Douaire, Les Grandes Capelles, St. Sampsons, Guernsey, GY2 4UT and (iv) Mr Barry Hardy born on 20 July 1947 in Southgate, Middlesex, England, having his address at Apartment 6, the Bourne, Townsend Lane, Harpenden, Herts AL5 2PW, United Kingdom as B directors with immediate effect and for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company for the financial year ended on the last Saturday of September 2010. The Meeting further resolves that (i) Mr. Alexis Kamarowsky and Mr. Alain Koch shall be designated as A director of the Company and (ii) Mr Gerhard Koch shall be designated as B director of the Company.

As a consequence, the board of directors of the Company is now constituted as follows:

- Mr. Alain Koch, A director
- Mr. Alexis Kamarowsky, A director
- Mr. Gerhard Koch, B director
- Mr. Michael Kidd, B director

- Mr. Rex Sato, B director
- Ms. Serena Tremlett, B director
- Mr. Barry Hardy, B director

The Meeting further resolves to remunerate the mandate of the directors and resolves to authorise and empower each director of the Company, acting individually, to execute any document in that respect.

Sixth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower each director of the Company, acting individually, with power of substitution, to file the above appointments with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute such further or other documents as may be required, and perform all acts in connection therewith.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de juin, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GCG MANAGER S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est sis 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.468, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Gwenn Vanweddigen, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg (le Président). Le Président, désigne comme Secrétaire Aurore Perleau, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Jérôme Mullmaier, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront définis ci-après en tant que le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation à la convocation;
2. Confirmation du rapport du conseil d'administration de la Société en vue de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, mise à jour, concernant l'autorisation du conseil d'administration de supprimer ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires en cas d'émission de nouvelles actions par le conseil d'administration, dans les limites du capital social autorisé de la Société (le Rapport).
3. Modification de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Object social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tout titre, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts et d'autres instruments de dettes et plus généralement, tous les titres et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut de surcroît investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

3.2 La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut aussi consentir des garanties et nantir, transférer, grever de charges, ou créer et octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou personne. . En tout état de

cause, la Société ne poursuivra aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3 La Société peut utiliser toutes les techniques et tous les instruments disponibles pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra poursuivre toutes opérations commerciales, financières, industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou la propriété mobilière, qui directement ou indirectement, favorisent ou concernent son objet social.»

4. Modification des articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des Statuts et reformulation et numérotation ultérieure des Statuts dans leur ensemble et, si besoin, de l'insertion ou de la modification des titres des Statuts.

5. Nomination d'administrateurs supplémentaires de la Société.

6. Délégation de pouvoirs

7. Divers

II. La procuration des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence, après avoir été signée par un représentant de fait (attorney-in-fact) des actionnaires représentés, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur».

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions, représentant le capital social en circulation de la Société, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, qui ont été communiqués aux actionnaires présents ou représentés au préalable, les actionnaires le reconnaissant expressément.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et, si nécessaire, d'approuver le Rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Object social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tout titre, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts et d'autres instruments de dettes et plus généralement, tous les titres et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut de surcroît investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

3.2 La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut aussi consentir des garanties et nantir, transférer, grever de charges, ou créer et octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou personne. . En tout état de cause, la Société ne poursuivra aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3 La Société peut utiliser toutes les techniques et tous les instruments disponibles pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra poursuivre toutes opérations commerciales, financières, industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou la propriété mobilière, qui directement ou indirectement, favorisent ou concernent son objet social.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des Statuts et de procéder à la reformulation et à la numérotation subséquente des Statuts dans leur ensemble, et si nécessaire, d'insérer ou de changer des titres dans les Statuts, qui auront dès lors la teneur suivante:

I Dénomination – Siège – Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la Société est «CGC Manager SA» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre commune par une résolution du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être créés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tout titre, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts et d'autres instruments de dettes et plus généralement, tous les titres et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut de surcroît investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

3.2 La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut aussi consentir des garanties et nantir, transférer, grever de charges, ou créer et octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou personne. . En tout état de cause, la Société ne poursuivra aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3 La Société peut utiliser toutes les techniques et tous les instruments disponibles pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra poursuivre toutes opérations commerciales, financières, industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou la propriété mobilière, qui directement ou indirectement, favorisent ou concernent son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Livre Sterling (GBP 50.000), représenté par cinq million (5.000.000) d'actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (£0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution, à

(i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises jusqu'à atteindre un montant de dix millions Livre Sterling (GBP 10.000.000), par l'émission d'un milliard (1.000.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer le droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) procéder par l'enregistrement par un acte notarié de chaque augmentation de capital et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être examiné par chaque actionnaire, sur demande.

6.3. Un cession d'actions est réalisée par l'inscription dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires autorisés et à la suite d'une notification à ou de l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil. La Société accepte comme preuve de transfert d'actions d'autres documents qui attestent du contrat entre le cédant et le cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions, dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du Conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins quatre (4) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, chacun sera désigné en tant qu'administrateur A. ou administrateur B.

(ii) Chaque membre désigné en tant qu'administrateur A devra être résident luxembourgeois.

(iii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iv) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(v) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(vi) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vii) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à(aux) actionnaire(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un des deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un administrateur A et un administrateur B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de

partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1 Dans les limites prévues par la loi applicable, les administrateurs ne pourront être tenus personnellement responsables du fait du jugement d'un tribunal compétent ou d'une quelconque autre manière naissant d'une quelconque dette, obligation ou responsabilité de la Société, si cette dette, responsabilité ou obligation résulte d'un contrat, délit ou autre du seul fait qu'ils sont administrateurs de la Société.

9.2 La Société devra, conformément à toute convention d'indemnisation pouvant être conclue, de temps à autre, par et avec un administrateur et la Société, et nonobstant tout autre indemnisation à laquelle un administrateur aurait droit, indemniser l'administrateur sur la base d'une indemnité complète et dans les limites les plus larges que la loi permet pour toutes responsabilité, pertes, dommages, sanctions, frais, dépenses et débours (comprenant, sans limitation, les frais déboursés de manière raisonnable et documentée et dépenses) (les Charges) engagées ou subies par l'administrateur du fait de, résultant de, ou liées à, l'exécution réelle ou volontaire de son mandat d'administrateur de la Société, comprenant notamment, là où une telle Charge (i) prend naissance dans une réclamation, action, demande, enquête ou procédure (qu'elle soit civile, pénale ou administrative) faite, actionnée ou susceptible d'être intentée contre un administrateur ou (ii) résulte de toute disposition légale luxembourgeoise ou étrangère applicable ou d'un règlement (comprenant notamment toute disposition fiscale applicable ou règlement) (la Demande)

9.3 L'administrateur ne recevra aucune indemnisation:

(i) pour toute responsabilité envers la Société ou toute filiale directe ou indirecte ou ses actionnaires en raison de sa faute délibérée dans son exécution, mauvaise foi, faute grave, fraude ou négligence grave (reckless disregard) dans les obligations lui incombant dans la conduite de cette fonction;

(ii) concernant toute affaire sur laquelle il aurait dû finalement se prononcer, pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes; ou

(iii) dans l'hypothèse d'une transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par la juridiction compétente ou le conseil d'administration.

9.4 Un administrateur devra continuer à être indemnisé, selon les conditions d'indemnisation prévues par la convention d'indemnisation conclue, de temps à autre, par et avec un administrateur et la Société, nonobstant le fait que ce dernier ait cessé d'être administrateur de la Société ou de toute entité qui lui est affiliée.

9.5 Les frais liés à la préparation et la représentation de la défense contre toute demande, action, poursuite ou procédure engagée contre la personne décrite au présent article doivent être avancés par la Société avant qu'une disposition

finale ne soit prise, à réception de tout engagement par ou au nom de l'administrateur, de rembourser un tel montant s'il est, en fin de compte, déterminé qu'il n'a pas droit à indemnisation aux termes du présent article.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée Générale des Actionnaires.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des actionnaires sont adoptées par l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qu'il soit ou non actionnaire) pour être représenté à l'Assemblée Générale.

(iv) Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou vidéo-conférence ou par toute autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens est réputée équivalente à la participation en personne à ladite assemblée.

(v) Chaque actionnaire peut voter en utilisant les formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote mentionnent la date, le lieu et l'agenda de l'assemblée, le texte des résolutions proposées, ainsi que, pour chacune des résolutions, des boîtes leur permettant de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Seuls les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote ne montrant ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

(vi) Les résolutions de l'Assemblée Générale sont pris à la majorité simple des votes, sans considération de la part du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale peut modifier les Statuts seulement si au moins la moitié du capital social est représenté et si l'agenda mentionne les modifications des Statuts proposées ainsi que le texte des modifications proposées concernant l'objet et à la forme sociale. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée au moyen d'annonces publiées deux fois dans le Mémorial et dans deux autres journaux luxembourgeois, avec un intervalle d'au moins quinze (15) jours et quinze (15) jours avant l'assemblée. Ces annonces reproduisent l'agenda de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de l'Assemblée Générale précédente. La seconde Assemblée Générale extraordinaire délibère valablement quel que soit la part du capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux-tiers des votes.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires (ou obligataires, le cas échéant).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1 Dans l'hypothèse où le nombre d'actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence des Statuts à l'Assemblée Générale doit être comprise comme une référence à l'actionnaire unique, le cas échéant.

11.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour après le dernier samedi de septembre de chaque année et se termine le dernier samedi de septembre de l'année suivante.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des agents, administrateurs et auditeurs statutaires envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale, le Conseil donne aux auditeurs statutaires des preuves et un rapport sur les opérations de la Société, lesquels préparent alors un rapport exposant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou à tout autre lieu de la municipalité du siège social, pouvant être mentionné dans la convocation, le premier mardi de mars de chaque année à 11h30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances jugées exceptionnelles par le Conseil le requièrent

Art. 13. Auditeurs statutaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3 L'Assemblée Générale nomme les auditeurs statutaires / réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les auditeurs statutaires/réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, le cas échéant, les auditeurs statutaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été satisfaites.

VI. Dissolution – Liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux conditions prévues pour les modifications des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faite et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide (i) de nommer M. Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni), ayant son adresse au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché du Luxembourg, (ii) M. Rex Sato, né le 3 janvier 1961 à Tokyo (Japon), ayant son adresse au 88, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, (iii) Mme Serena Tremlett, née le 9 décembre 1964 à Guernsey (Royaume-Uni), ayant son adresse au Douaire, Les Grandes Capelles, St. Sampson, Guernsey, GY2 4UT (iv) Mr Barry Hardy né le 20 Juillet 1947 à Southgate, Middlesex, England, ayant son adresse au 6 Apartment, the Bourne, Townsend Lane, Harpenden, Herts AL5 2PW, Royaume-Uni, comme administrateurs B de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année sociale se terminant le dernier samedi du mois de septembre 2010 . L'Assemblée décide que (i) M. Alexis Kamarowsky et M. Alain Koch doivent être désignés comme administrateurs A de la Société et (ii) M. Gerhard Koch doit être désigné comme administrateur B de la Société.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- M. Alain Koch, administrateur A
- M. Alexis Kamarowsky, administrateur A
- M. Gerhard Koch, administrateur B
- M. Michael Kidd, administrateur B
- M. Rex Sato, administrateur B
- Mme Serena Tremlett, administrateur B
- Mr Barry Hardy, administrateur B

L'Assemblée décide de rémunérer le mandat des administrateurs et décide d'autoriser chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, à exécuter tout document à cet égard.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, le pouvoir de communiquer les nominations ci-dessus au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'établir tous autres documents supplémentaires si nécessaire et d'accomplir tous les actions qui leurs sont liés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Vanweddigen, Perleau, Mullmaier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: EAC/2010/7611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127239/775.

(100145055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Heynen, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128081/10.

(100145343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pluricompany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 125.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 septembre 2010

Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
PLURICOMPANY S.A.
Jacopo ROSSI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128683/16.

(100145714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Hiael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 76.846.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128082/11.

(100145539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Hospitec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 16, rue Letellier.

R.C.S. Luxembourg B 31.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128083/10.

(100145605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.454.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010128085/15.

(100145703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

J.M.B.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 78.964.

Hiermit erkläre ich meine sofortige Demissionierung

betreffend die Gesellschaft J.M.B.C HOLDING S.A., RCSL N° B 78964

- als Mitglied des Verwaltungsrates

Herr Marc CLAUSSE;

- als Administrateur-Délégué

Herr Marc CLAUSSE;

- als Kommissar der Gesellschaft

die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A.

Luxemburg, 30.06.2010.

Abakus Service s.a.

Marc CLAUSE

Référence de publication: 2010128097/18.

(100145344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.583.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) LX Alpha S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.042,

represented by Sébastien Pécheux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Mid Europa Fund III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Island of Guernsey, and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 836,

represented by Sébastien Pécheux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par Actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "LX Alpha Phi S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company is formed between (i) LX Alpha S.à r.l. (the Managing Shareholder) being an unlimited shareholder (actionnaire commandité) and manager of the Company, and (ii) Mid Europa Fund III L.P. (the Limited Shareholder) (actionnaire commanditaire) upon the incorporation of the Company and any person or entity that become a limited shareholder (actionnaire commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders together with the Managing Shareholder referred to as the Shareholders).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and

more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one (1) management share (the Management Share) and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares together with the Management Share referred to as the Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up.

5.2. The Managing Shareholder shall be authorized for a period of five (5) years starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to five millions euro (EUR 5,000,000) by the creation and issuance of four million nine hundred sixty-nine thousand (4,969,000) Shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and to issue such Shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.3. The Shares are freely transferable. A Share transfer is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents by the Managing Shareholder.

7.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.3 The Limited Shareholders shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each Share in the Company owned by them.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 9. Powers and Voting Rights.

9.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

9.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting Proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to

the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

10.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 11 Supervisory Board.

11.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any Actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

11.5 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any Actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or

having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 12. Accounting Year and Annual General Meeting.

12.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

12.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 2.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of Profits.

13.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

13.4 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General Provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon,

LX Alpha S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) management share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

Mid Europa Fund III, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Extraordinary General Meeting of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which will expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mr. Matthijs Bogers, Companies Director, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg;
- Mr. Julien François, Companies Director, born on June 18, 1976 in Messancy, Belgium, residing professionally at 47, boulevard Royal in L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Stéphane Hépineuze, Companies Director, born on July 17, 1977 in Dieppe, France, residing professionally at 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company is set at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) LX Alpha S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 149.042,

représentée par Sébastien Pécheux, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé, et

2) Mid Europa Fund III, L.P. constituée et organisée selon les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Island of Guernsey, et immatriculée au Register of Limited Partnerships de l'île de Guernesey sous le numéro 836,

représentée par Sébastien Pécheux, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par Actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «LX Alpha Phi S.C.A.» (la Société). La Société est une société en commandite par actions gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg et, en particulier la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les articles de l'acte de constitution (les Articles).

La Société est formé entre (i) LX Alpha S.à r.l., l'actionnaire commandité unique qui est également le gérant de la Société (ActionnaireGérant-Commandité), et (ii) Mid Europa Fund III L.P. (l'Actionnaire Commanditaire) lors de la constitution de la Société et toute personne ou entité qui deviendrait un actionnaire commanditaire par la suite (les Actionnaires Commanditaires ensemble avec l'actionnaire commandité étant définis comme les Actionnaires).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire-Gérant-Commandité. Au cas où l'Actionnaire-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par une (1) Action de commandité (l'Action de Commandité) et trente mille neuf quatre-vingt dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action de Commandité étant définies comme les Actions), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinq millions euros (EUR 5.000.000) par la création et l'émission de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille (4.969.000) Actions de la Société;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires relatifs à cette ou ces émission(s) d'Actions et émettre ces Actions aux personnes désignées par l'Actionnaire-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Un registre des Actionnaires est maintenu au siège social de la Société et il peut être consulté par chaque Actionnaire à sa demande.

6.3 Les Actions sont librement cessibles. Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, qui sera exécutée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif à la suite d'une notification à, ou une acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut aussi accepter tout autre document attestant de l'accord entre le cédant et le cessionnaire qu'elle jugera satisfaisant comme preuve d'un transfert d'Actions.

6.4 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Actionnaire-Gérant-Commandité. Les Actionnaires Commanditaires ne participent pas ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Actionnaire-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par l'Actionnaire-Gérant-Commandité.

7.4. L'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2 L'Actionnaire-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.3 Les Actionnaires Commanditaires ne seront responsables envers la Société de la libération de la valeur nominale de chaque Action détenue par eux.

IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 9. Pouvoirs et Droits de Vote.

9.1. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Actionnaire-Gérant-Commandité.

9.3. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

9.4. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son Actionnariat. Chaque Action donne droit à un vote.

Art. 10 Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de Vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.2, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1 La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2 Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

11.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire-Gérant-Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Actionnaire-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire-Gérant-Commandité.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

11.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

11.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes Actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 12. Exercice social et Assemblée Générale annuelle.

12.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3 L'Actionnaire-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

12.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des Bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire-Gérant-Commandité.

13.4. L'Actionnaire-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

LX Alpha S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1).

Mid Europa Fund III, L.P. prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euro (EUR 30.999).

Le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- M. Matthijs Bogers, directeur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

- M. Julien François, directeur de sociétés, né le 18 juin 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Stéphane Hépineuze, directeur de sociétés, né le 17 juillet 1977 à Dieppe, France, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 47, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Sébastien Pécheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 septembre 2010. LAC/2010/40699. Reçu 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127316/596.

(100145058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Interoute Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.820.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010128086/11.

(100145548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Immo Locations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 78.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO LOCATIONS

Signature

Référence de publication: 2010128087/11.

(100145621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010128088/15.

(100145699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Isarez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.706.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010128093/10.

(100145498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

EXTRAIT

Le siège social d'Apax WW Nominees Limited, associé de la société, a été transféré du 15 Portland Place, W1B IPT London, Royaume-Uni, au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni.

Séverine Michel

Gérante A

Référence de publication: 2010128702/13.

(100145332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée,
(anc. Colony HR Holding (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 de FRS Hotel Group (LUX) S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128758/12.

(100146522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Kap-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 31.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010128099/13.

(100145801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Kapateco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.775.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128100/11.

(100145541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Capital social: CAD 11.104.889,90.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Northland Resources S.A. (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151150, incorporated in British Columbia, Canada, and transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 18 January 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 536, dated 12 March 2010. The articles of association of the Company have not been amended yet.

The meeting is opened at 11 a.m. with Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Sébastien Binard, lawyer, professionally residing in Luxembourg and as scrutineer Deborah Craig private employee, professionally residing in Sweden.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of one hundred seventytwo million one hundred and seventeen thousand four hundred eighty-seven Canadian Dollars and eight cents (CAD 172,117,487.08) down to a total amount of eleven million one hundred and four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,104,889.90), through a reduction of the accounting par value (pair comptable) of the Company's shares from their current accounting par value (pair comptable) of one Canadian Dollar and sixtyfive cents (CAD 1.65) each down to an accounting par value (pair comptable) of ten Canadian cents (CAD 0.10) each; allocation of the proceeds of such share capital reduction to the Company's share premium account, and subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

2. Change of the financial year of the Company which currently begins on the 1st February and ends on the 31st January of each year, so as to begin on the 1st January and to end on the 31st December of each year and subsequent amendment of article 10.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The shareholders of the Company have been originally duly convened to the meeting to be held on 20 July 2010, by convening notices containing the agenda of the meeting and published in the editions of the "Luxemburger Wort" on 2 July 2010, 12 July 2010 and in the "Mémorial" under number 1358, on 2 July 2010 and under number 1422 on 12 July 2010. As it appeared from the attendance list on 20 July 2010 only 39,35% of the share capital was present or represented, so that the minimum quorum of 50% set forth by article 67-1 (2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), was not attended.

IV. In consideration of the above, the shareholders of the Company have been duly reconvened to the present meeting in accordance with article 67-1 (2) of the Law, by convening notices containing the agenda of the meeting and published in the editions of the "Luxemburger Wort" on 21 July 2010, and on 6 August 2010, in the editions of the "Tageblatt" on 21 July 2010 and on 6 August 2010 and in the "Mémorial" under number 1489, on 21 July 2010 and under number 1597 on 6 August 2010.

V. That in accordance with article 67-1 (2) of the Law, the meeting may validly deliberate on the items of the agenda of the present meeting regardless of the proportion of the share capital present or represented.

VI. That 40,52% out of the share capital, being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to reduce the company's share capital by an amount of one hundred seventy-two million one hundred and seventeen thousand four hundred eighty-seven Canadian Dollars and eight cents (CAD 172,117,487.08) down to a total amount of eleven million one hundred and four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,104,889.90), through a reduction of the accounting par value (pair comptable) of the Company's shares from their current accounting par value (pair comptable) of one Canadian Dollar and sixty-five cents (CAD 1.65) each down to an accounting par value (pair comptable) of ten Canadian cents (CAD 0.10) each.

The general meeting, further resolves to allocate the proceeds of such share capital reduction in an amount of one hundred seventy-two million one hundred and seventeen thousand four hundred eighty-seven Canadian Dollars and eight cents (CAD 172,117,487.08) to the Company's share premium account.

Subsequently article 5.1 of the Company's articles of incorporation shall read as follows:

"The share capital is set at eleven million one hundred and four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,104,889.90), represented by one hundred eleven million forty-eight thousand eight hundred ninety-nine (111,048,899) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

The present resolution was approved as follows:

Votes in favour of the resolution:	Votes against the resolution:
44,751,200	85,221

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolves that the financial year of the Company shall be amended so as to start on 1 January of each calendar year and to end on 31 December of each calendar year.

Subsequently article 10.1 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

“ 10.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.”

The general meeting of shareholders acknowledges that the current financial year of the Company shall and as of 31 December 2010.

The present resolution was approved as follows:

Votes in favour resolution:	Votes against the resolution:
44,830,491	5,930

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Northland Resources S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151150, constituée en Colombie Britannique, Canada et transférée au Luxembourg par acte reçu du notaire Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg en date du 18 Janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536, du 12 Mars 2010. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, qui choisit comme scrutateur Sébastien Binard avocat, demeurant à Luxembourg et comme secrétaire Deborah Craig, salarié, demeurant en Suède.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze million cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et huit cents (CAD 172,117,487.08) à un montant total de onze million cent quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf mille dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11,104,889.90), par réduction du pair comptable des actions de la Société de son montant actuel d'un dollar canadien et soixante-cinq cents (CAD 1.65) par action à une valeur comptable de dix cents (CAD 0.10) par action; allocation des revenus d'une telle réduction du capital social à la prime d'émission de la Société et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

2. Changement de l'année social de la Société qui débute actuellement au 1^{er} février et termine au 31 janvier de chaque année et qui devra débiter au 1^{er} janvier pour terminer au 31 décembre de chaque année et modification subséquente de l'article 10.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Les actionnaires de la Société ont initialement été dûment convoqués à l'assemblée qui devait avoir lieu au 20 juillet 2010, par des lettres de convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiées dans les éditions "Luxemburger Wort" le 2 juillet 2010, 12 juillet 2010 et au Mémorial sous le numéro 1358, le 2 juillet 2010 et sous le numéro 1422 le 12 juillet 2010. Il ressort de la liste de présence du 20 juillet 2010 que seulement 39.35% du capital social a été présent ou représenté, de sorte que le quorum minimum de 50% prévu par l'article 67-1 (2) de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans sa version modifiée (la «Loi»), n'a pas été atteint.

IV. En conséquence de ce qui précède, les actionnaires de la Société ont été dûment re-convoqués à la présente assemblée conformément à l'article 67-1 (2) de la Loi, par des lettres de convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiées dans les éditions "Luxemburger Wort" le 21 juillet 2010, et le 6 août 2010, dans les éditions du "Tageblatt" le 21 juillet 2010 et le 6 août 2010 et dans le Mémorial sous le numéro 1489, le 21 juillet 2010 et sous le numéro 1597 le 6 août 2010.

V. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la Loi la présente assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, nonobstant la proportion du capital social présente ou représentée.

VI. Que 40.52% du capital social étant présents ou représentés à la présente assemblée, la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze million cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingtsept dollars canadiens et huit cents (CAD 172,117,487.08) à un montant total de onze million cent quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf mille dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11,104,889.90), par réduction du pair comptable des actions de la Société de son montant actuel d'un dollar canadien et soixante-cinq cents (CAD 1.65) par action à une valeur comptable de dix cents (CAD 0.10) par action.

L'assemblée générale des actionnaires décide également d'allouer les revenus d'une telle réduction du capital social d'un montant de cent soixante-douze million cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et huit cents (CAD 172,117,487.08) à la prime d'émission de la Société et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

De manière subséquente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à onze millions cent quatre mille huit cent quatre-vingtneuf euros et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.104.889,90), représenté par cent onze millions quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (111.048.899) actions sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

La présente résolution a été adoptée comme suit:

Votes en faveur de la résolution:
44.751.200

Votes contre la résolution:
85.221

Seconde Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'année sociale de la Société qui devra débiter au 1^{er} janvier pour terminer au 31 décembre de chaque année.

De manière subséquente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **10.1.** L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.»

L'assemblée générale prend acte que l'exercice social en court se terminera le 31 décembre 2010.

La présente résolution a été adoptée comme suit:

Votes en faveur de la résolution:
44,830,491

Votes contre la résolution:
5,930

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sondhi, Binard, Craig, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2010. Relation: EAC/2010/10269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127342/185.

(100144803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.687.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127644/9.

(100145720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lukarne Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.434.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010128101/13.

(100145626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Novator Telecom Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.525,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 107.408.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Novator One L.P, incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner Novator Cayman Limited, with registered office at Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

2) Kenbourne Invest S.A., incorporated in the British Virgin Islands, having its having its registered office at Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Trade and Company Register under number 157 1517,

Both here represented by Mrs. Anna-Kreeta Rantamaa, lawyer, residing in Luxembourg-city, by virtue of two proxies given in Luxembourg and Panama, on September 13, 2010, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing parties, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole partners of NOVATOR TELECOM POLAND S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, on April 8th, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 849 dated September 6, 2005. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary in Luxembourg, on December 17th, 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 247 dated February 4th, 2010 (the Company).

II. II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the first paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation.
2. Micellaneous.

III. The Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend the Article 11 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers.

The following matters require the unanimous approval of all of the managers of the Company:

(A) the sale or disposal of the Company’s interest or shares in P4 for a net cash amount (excluding any cash consideration which is deferred or repayable to the purchaser) less than three hundred and sixty million Euros (€360,000,000);

(B) (I) the grant or creation of any new Encumbrance over or in respect of any of its assets other than an Encumbrance which is usual for it to incur in the ordinary course of its business on arm’s length terms and does not (when aggregated with any other Encumbrance, guarantee and debt) exceed two hundred thousand Euros (€200,000) in value;

(II) the giving of any new guarantee in respect of any obligation of any person other than a guarantee which is usual for it to incur in the ordinary course of its business on arm’s length terms and does not (when aggregated with any other Encumbrance, guarantee and debt) exceed two hundred thousand Euros (€200,000) in value;

(III) any debt, borrowings or contingent liabilities in addition to the debt, borrowings or contingent liabilities entered into or incurred prior to 20 July 2010 unless:

(i) such additional debt, borrowings and/or contingent liabilities are entered into on arm’s length terms;

(ii) the aggregate principal amount of all such debt, borrowings and/or contingent liabilities is less than or equal to two hundred thousand Euros (€200,000); and

(iii) prior to the Company incurring any such additional debt, borrowings and/or contingent liabilities, the Initial General Partner shall have consulted with the Straumur Investors and procured that the Company offer the Straumur Investors the opportunity to advance a loan to the Company in an equal amount and on substantially the same terms as the additional debt, borrowings and/or contingent liabilities that the Company proposes to incur;

(IV) trade, carry on any business, own any assets or incur any new liabilities,

except in the case of B(I), (II), (III) or (IV) above for or in relation to (whether directly or indirectly):

(i) the ownership, holding, sale, transfer, or other disposition of any of its assets; and

(ii) any professional fees and administration costs incurred by the Company in the ordinary course of its business;

(C) any amendments to this Article 11 (A) and (B) above.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

In this Article, the following terms have the meanings set out below:

“Encumbrance” means any third party right or other encumbrance (including any option or rights of pre-emption) and any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, or other security interest securing any obligation of any person or any other agreement or arrangement having a similar effect;

“Initial General Partner” means Novator Cayman Limited or its successor for the time being as general partner of Novator One L.P.;

“P4” means P4 SP.Z.o.o, a limited liability company incorporated under the laws of Poland with registered address at Tasmowa 7, 02-677 Warsaw, Poland; and

“Straumur Investors” means STRB Investments I S.à r.l. and Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1.200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L’an deux mille dix, le quinze septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Novator One L.P, constituée dans les Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, George Twon, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son l'Associé General Novator Cayman Limited, ayant son siège social à Ugland House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

2) Kenbourne Invest S.A., constituée dans les Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques,

deux ici représentées par Madame Anna-Kreetta Rantamaa, juriste, demeurant à Luxembourg-Ville en vertu de deux procurations datées de Luxembourg et Panama, le 13 septembre 2010, qui , après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "NOVATOR TELECOM POLAND S.à r.l.", R.C. B Numéro 107 4087, ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 849 du 6 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, le 17 Décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 daté du 4 février, 2010 (la Société).

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 11 des statuts.
2. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 11 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Les sujets suivants nécessitent l'approbation unanime de tous les gérants de la Société:

(A) La vente ou le cession des participations ou des actions dans P4 pour un montant net (excluant toute contrepartie en espèces qui est différée ou remboursable à l'acheteur) de moins de trois cent soixante millions d'Euros (€360,000,000).

(B) (I) l'octroi ou le création de toute nouvelle Charge au cours ou à l'égard de l'un de ses biens sauf une Charge qui est habituelle pour engager ca dans le cours normal de ses activités à des conditions de pleine concurrence et de ne pas (cumulée avec toute autre charge, garantie et la dette) dépasser deux cent mille Euros (€ 200.000) en valeur;

(II) l'octroi de toute nouvelle garantie à l'égard de toute obligation de toute autre personne autre qu'une garantie qui est habituelle pour engager ca dans le cours normal de ses activités à des conditions de pleine concurrence et de ne pas (cumulée avec toute autre Charge, la garantie et la dette) dépasser deux cent mille Euros (€ 200.000) en valeur;

(III) toutes dettes, emprunts ou engagements conditionnels, en plus de la dette, emprunts ou engagements conditionnels conclus ou encourus avant le 20 juillet 2010, à moins que:

(i) de telles dettes supplémentaire, emprunts et/ou engagements conditionnels soient conclus à des conditions de pleine concurrence;

(ii) le montant total principal de toutes ces dettes, emprunts et/ou d'engagements conditionnelles est inférieur ou égal à deux cent mille Euros (€200,000); et

(iii) avant que la Société contracte de telles dette supplémentaires, emprunts et/ou engagements conditionnelles, l'Associé Général Initial doit avoir consulté les Investisseurs Straumur et procurer que la Société offre aux Investisseurs Straumur l'opportunité d'avancer un prêt à la Société pour un montant égal et sur substantiellement les mêmes termes que la dette supplémentaire, des emprunts et/ou de engagements conditionnelles que la Société se propose de contracter;

(IV) le commerce, l'exploitation de toute activité commerciale, la détention de tout actif ou contraction de toute nouvelles dettes;

excépté dans le cas de B (I), (II), (III) ou (IV) ci-dessus pour ou en relation avec (que ce soit directement ou indirectement):

(i) la propriété, la détention, la vente, le transfert, ou autre aliénation de l'un de ses actifs; et

(ii) tout les honoraires professionnel et frais administratifs engagés par la Société dans le cours normal de ses activités.

(C) toutes modifications de cet article 11 (A) et (B) ci-dessus.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient ou non Associés.

Dans le présent article, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous:

“Charge” désigne tout droit de tiers ou autre charge (y compris toute option ou des droits de préemption) et toute hypothèque, charge (fixe ou flottante), gage, nantissement ou autre sûreté garantissant l'obligation de toute personne ou toute autre accord ou arrangement ayant un effet similaire;

“l'Associé Général Initial” désigne Novator Cayman Limited ou de son successeur pour le moment tant que general partner de Novator One L.P.;

“P4” désigne P4 Sp.z.o.o, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Pologne avec siège social à Tasmowa 7, 02-677 Varsovie, en Pologne, et “Investisseurs Straumur” désigne STRB Investments I S.à r.l. et Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.

Frais

Le montant total des frais, des rémunérations et charges qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte notarié rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, il est indiqué que, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra. Le document ayant été lu au représentant des parties comparantes, a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A.-K. Rantamaa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40674. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127344/167.

(100144933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Art et Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 137, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 140.783.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127654/10.

(100145230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.838.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 27 Août 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 27 Août 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 24 Septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010127657/19.

(100145739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Gold Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.423.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2010

1. L'Assemblée prend acte de la démission, qu'elle accepte, de Monsieur Pietro Coco avec adresse au 17, avenue de l'Annonciade, MC-98000 Monaco (Principauté de Monaco) de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

2. L'assemblée décide de nommer, avec effet au 1^{er} septembre 2010, Madame Angelina Scarcelli (née le 13/09/1975 à Thionville, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la Société. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010127727/20.

(100145211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Batiprotect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4886 Lamadelaine, 10, rue Jean Thill.

R.C.S. Luxembourg B 106.415.

—
L'adresse de l'associé ainsi que celle du gérant de la société à responsabilité limitée BATIPROTECT S.à.r.l. ont changé, la nouvelle adresse étant L-4886 Lamadelaine, 10, rue de Jean Thill

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010127665/14.

(100145221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Beamex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.107.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127667/10.

(100145309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Bezalel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127668/10.

(100145233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Cepheum S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.604.

Vermerk der Gesellschaft CEPHEUM S.A., gegründet vor Notar Maître Francis KESSELER in Esch/Alzette am 8. Mai 2009 zum Zweck der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations über die folgende Wahl:

1. Wahl des Direktors für 6 Jahre
2. Wahl des Aufsichtsrats für 6 Jahre
3. Wahl des Rechnungsprüfers für 6 Jahre.

Beratungen

Im Anschluss an die Beratungen hat die außerordentliche Generalversammlung am 13.08.2010 folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Herr Christian Müller wird in seinem Amt als Direktor für die nächsten 6 Jahre bestätigt.
2. Herr Stefan Müller wird in seinem Amt als Vorsitzender des Aufsichtsrates für 6 Jahre bestätigt. Frau Gabriele Müller und Frau Nicole Müller wurden ebenfalls als Aufsichtsrats-Mitglieder für 6 Jahre gewählt.
3. FIDASSUR sàrl wurde als Rechnungsprüfer für die nächsten 6 Jahre gewählt.

Für die Gesellschaft

Christian Müller

Référence de publication: 2010128627/20.

(100145311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Narwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.348.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010128130/12.

(100145568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

MENUISERIE Nicolas RUSSO s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.245.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128120/11.

(100145331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.